

**COMPTE RENDU  
REUNION PUBLIQUE BROYE  
19 SEPTEMBRE 2022  
LA TRANSITION ENERGETIQUE  
DEMANDE D'UNE ETUDE SUR UN PROJET EOLIEN**

Objet : prendre l'avis de la population sur le développement des énergies renouvelables à Broye, notamment vis-à-vis d'un projet d'étude d'implantation d'éoliennes.

20H : ouverture de la réunion par le Maire

3 intervenants de l'entreprise Baywa, 11 Conseillers Municipaux présents, 3 excusés

1 représentant du JSL

Environ 90 habitants présents

D'une manière globale, la réunion a été très animée, avec parfois un peu d'emportement, mais les échanges sont restés corrects et au final très constructifs. Les premiers retours sont plutôt la satisfaction d'avoir pu participer à une réunion d'information et d'échange et le regret du manque d'information sur la partie technique pour l'éolien. Globalement, les personnes présentes semblaient plus convaincues par un projet de photovoltaïque au sol que par un projet éolien.

Déroulé :

Introduction générale par le Maire

Présentation d'un PPT La transition énergétique Pourquoi Ou Comment (pièce jointe)

Intervention de la Sté BAYWA sur le photovoltaïque et sur l'éolien

Sur le pourquoi, les échanges ont porté sur la crise internationale, l'augmentation du coût de l'énergie et son origine... Quelques remarques sur la responsabilité politique de la situation, Le Maire a rappelé que le sujet n'était pas l'objet de la réunion.

Sur le comment, la présentation des actions déjà menées par la Commune a provoqué quelques questions. Le Maire a pris pour exemple la comparaison de l'évolution du coût de chauffage répercuté aux locataires entre les deux logements récemment rénovés et intégrés avec l'école maternelle ou la facture mensuelle a peu progressé, et les deux logements situés au-dessus de la Mairie où le coût a doublé.

Sur les actions à venir (chaufferie collective, isolation bâtiments publics dont la Mairie, fermeture de la salle des fêtes...), les réactions ont surtout porté sur l'éclairage public qui pourrait encore être réduit (actuellement extinction 23h, allumage 5h, extinction totale du 15 mai au 15 août). Le Maire a annoncé la possible suppression des lampadaires ne servant pas aux cheminements ou quasiment à usage privé, ainsi que le remplacement de l'ensemble des luminaires du bourg par des appareils plus récents moins consommateurs d'énergie. Un administré, contre l'installation des compteurs Linky, a affirmé qu'ils étaient la propriété du SYDESL (Syndicat d'Electrification de Saône et Loire auquel la commune est adhérente), le Maire a rappelé que l'opposition aux compteurs Linky n'était pas le sujet de la réunion.

Sur le comment, présentation de trois énergies renouvelables qui pourraient faire l'objet d'une demande :

**LA METHANISATION** : les questionnements ont surtout porté sur la production, la rentabilité, les désagréments liés aux odeurs, l'enfouissement des résidus. Les débats n'ont pas montré d'opposition ferme si un projet venait à se présenter. Une remarque a été faite à l'issue de la réunion sur l'utilisation de produits agricoles (maïs par exemple) en décalage avec les besoins alimentaires aussi bien pour la population que pour le bétail.

**LE PHOTOVOLTAIQUE AU SOL OU EN TOITURE :**

Le Maire a rappelé que cela concernait aussi bien les particuliers que les projets publics, et l'obligation pour tous de faire une déclaration de travaux préalables avant la pose.

L'indication du projet à Etang Sur Arroux de producteurs groupés avec vente locale a provoqué plusieurs réactions, les unes négatives sur le prix qui pourrait être plus cher et imposé par EDF, les autres plutôt positives. Le Maire a rappelé le changement de la loi qui autorise désormais l'autoconsommation et la création des structures telles que celle en projet à Etang Sur Arroux qui sera suivie avec intérêt par le Conseil Municipal.

La présentation du photovoltaïque au sol s'est faite en deux parties, l'une par le Maire présentant globalement les obligations régionales vis-à-vis des attentes de l'Etat et les déclinaisons par département à travers le STRADETT, les règles actuelles en Saône et Loire (règlement CDPENAF installations sur les friches industrielles ou délaissés mais pas sur les zones naturelles ou agricoles), l'autre par l'intervenante de la Sté Baywa. Plusieurs habitants ont fait état de leurs installations défectueuses, ou d'un moindre rendement que celui annoncé, ou de leurs doutes sur le recyclage, de la durée du retour sur investissement... La Sté Baywa et le Maire ont apporté des éléments de réponse. Plusieurs types de photovoltaïque au sol ont été présentés, en parc, en agrivoltaïsme et sur l'eau. Cette dernière technique a fait l'objet d'une intervention contre (cité le projet sur les étangs des carrières de Gueugnon) en raison de la destruction des poissons et de l'interdiction de la pêche.

## L'EOLIEN

Le Maire a rappelé que la Communauté de Communes de l'Autunois a mené en 2013 une étude sur son territoire pour connaître les zones susceptibles d'accueillir des projets éoliens après prise en compte des contraintes réglementaires, ce qui a conduit à détecter sur notre commune deux zones susceptibles d'accueillir ces projets éoliens, l'une au nord, l'autre sur les crêtes en partant du hameau de Chapey en direction du bourg.

Le Maire a précisé que l'étude d'un premier projet avait été lancée sur la zone nord en 2017 après accord du Conseil Municipal, que le propriétaire avait signé un bail emphytéotique, que la société avait engagé les premières études d'impact et projetait l'implantation d'un mât de mesure de vent. Début 2021, le projet d'étude a été abandonné par la société suite à la dénonciation du bail par le propriétaire.

La sté Baywa a ensuite fait une présentation plus axée sur les avantages compensatoires pour les collectivités, les habitants.... Le slide sur la partie technique a été montré (en raison du temps restreint selon l'opérateur) seulement en fin de présentation. Quelques éléments techniques ont ensuite été abordés. Sur cette partie, les réactions ont été plus vives. De nombreuses affirmations ont été faites (absence de rentabilité, absence de recyclage, abandon des installations par les sociétés, bruit, ondes nocives, destruction des oiseaux, aménagement des routes important pour permettre les installations, perte de valeur des habitations.....). La société Baywa et le Maire ont apporté des éléments de réponse basés sur les études menées notamment par les services de l'Etat. Cette partie a duré plus d'une heure. Le débat s'est montré plus constructif au fur et à mesure de la soirée, les anti-éoliens n'ont pas été convaincus et sont restés sur leurs positions.

A l'issue de la réunion, plusieurs habitants de Chapey sont venus rencontrer les Conseillers Municipaux pour nous faire part de leurs inquiétudes si l'étude était menée à terme et conduisait à l'installation d'éoliennes dans leur secteur.

Le Conseil Municipal se prononcera jeudi 22 septembre sur le lancement ou non de l'étude.

Jean-François ALUZE  
Maire de BROYE